

Éditorial

Octobre 2020

Un dernier trimestre 2020 chargé

Comme convenu dans l'éditorial de septembre, pas d'acte 5 pour la tragédie Covid-19 pour ce mois d'octobre. Il faudra en attendre le dénouement pour l'écrire, tout en étant attentif au maintien de l'offre de soins auprès des patients. Sans pouvoir présager l'état sanitaire à venir, la tendance des services de psychiatrie est de vouloir préserver la continuité des soins sans renoncer dans la mesure du possible à toute l'offre thérapeutique habituelle qu'elle soit du secteur privé, public ou médico-social. Il semble aussi que la médecine et la chirurgie partagent les mêmes objectifs, afin que les soins hors Covid ne soient pas négligés et afin d'éviter des effets indésirables en délaissant les soins indispensables.

Pour la psychiatrie, si l'on met de côté les préoccupations liées à la Covid-19, un sujet la concerne très précisément, même s'il ne s'adresse qu'à une minorité de patients au regard des plus de deux millions de personnes qui s'adressent régulièrement en psychiatrie et majoritairement en ambulatoire. Il s'agit évidemment de la réforme des modalités d'isolement et de contention pour faire suite à l'annulation de la réglementation en cours par le Conseil constitutionnel au mois de juin. La réforme doit être achevée avant le 1^{er} janvier 2021, date à laquelle, l'article L.3222-5-1 du code de la santé publique relatif à ces modalités sera illégal.

Le Gouvernement a peu de temps pour écrire cette réforme complexe. Complexe juridiquement et aux conséquences assez imprévisibles sur le fonctionnement des hôpitaux psychiatriques. Il aurait au moins fallu une concertation élargie pour coconstruire une réforme acceptable et opérationnelle. Le recours officiel au Comité de pilotage de la psychiatrie aurait été un outil souhaitable. Tel n'a pas été le cas, ce qui a conduit certaines organisations à refuser des concertations à géométrie variable. Un dossier sur ce sujet est consultable sur le site de la Fédération : <https://fedepsychiatrie.fr/missions/soins-sans-consentement/>.

Par ailleurs, la Fédération Française de Psychiatrie a modifié en septembre ses statuts en abandonnant la référence CNPP (conseil national professionnel de psychiatrie) pour faire suite au décret du 9 janvier 2019 qui individualise les conseils nationaux professionnels. Toutefois, la Fédération Française de Psychiatrie est un des membres du nouveau CNPP. La Fédération a également ajouté un sous-titre à son nom pour mieux préciser son domaine d'intervention : « *Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – Psychiatrie de l'adulte et de la personne âgée* » et a modifié son acronyme pour être plus explicite : exit donc « FFP » pour « *Fédépsychiatrie* ».

Enfin, la Fédépsychiatrie est attristée par le décès de deux de ses anciens présidents : le Professeur Philippe Mazet, décédé le 13 juillet, président en 1995 et le Docteur Jean Garrabé, décédé le 13 septembre et président en 1996. La Fédépsychiatrie adresse à ses proches tout son soutien ému. Une page à leur mémoire est ouverte sur le site et toute personne le souhaitant peut y déposer un témoignage : <https://fedepsychiatrie.fr/la-federation/dhier-a-demain/>.

Dr Michel DAVID
Psychiatre/pédopsychiatre des Hôpitaux
Président de la Fédépsychiatrie